

CONSEIL GENERAL DE TARN ET GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE

4^{ème} REUNION DE 2006

Séance du 28 novembre 2006

CG 06/4ème/I-0

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2006

Vu le projet de décision modificative n° 2 de 2006,

Vu les propositions de Monsieur le Président,

Vu les votes intervenus en séance,

Vu l'amendement déposé par M. Bonhomme et, après examen, rejeté à l'unanimité des membres de la commission des finances,

Vu l'avis favorable, à la majorité, de la commission des finances sur la décision modificative n° 2 de 2006,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve l'inscription des dépenses et des recettes votées en séance ;
- Adopte la décision modificative n° 2 de 2006 du département qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 759 892,00 € ;

Pour l'adoption : 26 voix

Avis contraire : néant

Abstentions : 4

Adopté.

Ont voté pour : MM. ANDRIEU, ASTOUL, ASTRUC, BAYLET, BENECH, BRUNET, CAMBON, DAGEN, DESCAZEUX, EMPOCIELLO, Francis GARRIGUES, Roland GARRIGUES, GONZALEZ, GUILLAMAT, GUIRBAL, HEBRAL, LAFON, LARROQUE, MASSIP, MOIGNARD, MOUCHARD, PARIENTE, RAYNAL, ROGER, ROSET, VIGUIE.

Se sont abstenus : Mme DE SANTI, MM. ALBERT, QUEREILHAC et BONHOMME

Le Président,